



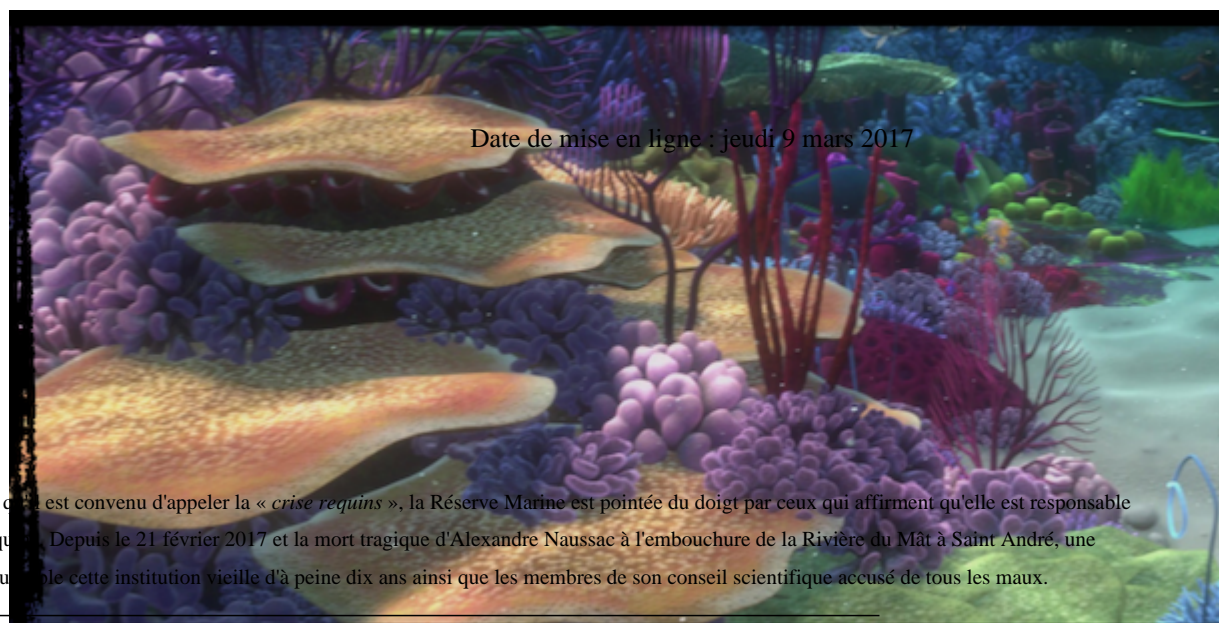
Extrait du 7 Lames la Mer

<http://7lameslamer.net/jean-pierre-marchau-la-reserve-2000.html>

Tribune Libre de Jean-Pierre Marchau

Jean-Pierre Marchau : « La Réserve Marine de La Réunion en danger »

- Dominé dans tout le monde - Courrier des internautes -



Description :

Depuis le début (2011) de ce qui est convenu d'appeler la « crise requins », la Réserve Marine est pointée du doigt par ceux qui affirment qu'elle est responsable de la « prolifération » des requins. Depuis le 21 février 2017 et la mort tragique d'Alexandre Naussac à l'embouchure de la Rivière du Mât à Saint André, une campagne haineuse prend pour cible cette institution vieille d'à peine dix ans ainsi que les membres de son conseil scientifique accusé de tous les maux.

Copyright © 7 Lames la Mer - Tous droits réservés

Depuis le début (2011) de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise requins », la Réserve Marine est pointée du doigt par ceux qui affirment qu'elle est responsable de la « prolifération » des requins. Depuis le 21 février 2017 et la mort tragique d'Alexandre Naussac à l'embouchure de la Rivière du Mât à Saint André, une campagne haineuse prend pour cible cette institution vieille d'à peine dix ans ainsi que les membres de son conseil scientifique accusé de tous les maux.



Le lagon de l'Ermitage et sa passe.
© 2005 Mai-Linh Doan.

La Réserve Marine menacée ?

Le jour même de ce drame, alors qu'on aurait pu espérer un peu de dignité, de recueillement et de compassion, le maire de Saint André, dénonçait violemment à la télévision les scientifiques de la Réserve et menaçait de couper les financements de cette institution (il est aussi Vice Président du Conseil Régional). Deux jours plus tard, des têtes brûlées, heureusement inexpérimentées, lançaient des cocktails Molotov sur le siège de la Réserve et le lendemain, un journaliste évoquait les « *comportements et prises de positions criminels* » des scientifiques dans un éditorial à sensation, intitulé « *Des médecins nazis aux fanatiques animalistes* ». Puis, le samedi 25 février, dans le même organe de presse, un autre éditorialiste suggérait, lui, toujours à propos des membres du Conseil Scientifique, de les « *foutre à l'eau avec leurs potes, les requins* ».

C'est dans ce contexte que la Commission Permanente du Conseil Régional vient de décider dans une délibération ce mardi 7 mars 2017 de mettre fin au financement du GIP [\[1\]](#) de la Réserve Marine, menaçant du coup

son existence.



Un cas explicite et inédit de chantage...

Le rapport adopté en Commission Permanente par la majorité actuelle décide en effet de suspendre les financements à venir tant que la Réserve n'acceptera pas les propositions du Conseil Régional mais aussi, d'annuler la contribution régionale de l'année due au titre de l'année 2016 (230 000 euros) pourtant passée en Commission Permanente le 5 juillet 2016 mais que la collectivité régionale n'avait jamais versée.

Il s'agit là d'un cas explicite et inédit de chantage exercé par une collectivité à l'encontre d'un Groupement d'Intérêt Public, dont la mission est pourtant la préservation du patrimoine naturel marin et côtier de La Réunion, afin d'exiger de lui d'abaisser son niveau de protection.

La décision d'annuler rétroactivement la contribution due au titre de l'année 2016 est selon nous illégale, la Réserve ayant déjà voté son rapport d'activité 2016. Un Groupement d'Intérêt Public n'est pas une simple association de type loi de 1901, son Conseil d'Administration est présidé par le Préfet ou son représentant et la convention qui lie les divers partenaires est approuvée par l'État. C'est pourquoi nous demandons au Préfet de La Réunion d'intervenir dans ce dossier quitte à contraindre le Conseil Régional à respecter ses engagements et à verser ce qu'il doit au GIP de la Réserve.



Paysage sous-marin typique du lagon de l'Ermitage.

Photo : Philippe Bourjon.

Une époque où la Réserve n'existait pas

Le rapport, présenté au vote des élus régionaux nous apparaît confus, très orienté et approximatif, il comporte des présentations biaisées de chiffres et des erreurs inquiétantes. Quel rôle a joué le « conseiller requin » du Président de Région, Patrick Florès, élu de Saint Paul qui ne possède aucune compétence en la matière mais est connu depuis des années pour être un adversaire virulent de la Réserve ?

- **Présentation biaisée.** Pour tenter de faire accroire que la Réserve serait responsable de la recrudescence des attaques de requins et inciter les élus régionaux à approuver ce chantage au financement, le rapport rappelle qu'il y a eu 16 attaques de requins sur les 10 années d'existence de la Réserve mais qu'avant sa création, il n'y avait eu que 7 attaques. Une des techniques les plus connues de manipulation de l'opinion est la présentation biaisée de chiffres selon un découpage temporel choisi à cet effet.

Ainsi, si on prend la période de mai 1992 à avril 1999, soit sept ans, la consultation du site [Shark Attack Data Reunion](#), qui récapitule toutes les attaques, létales et non létales, montre qu'il y a eu sur cette courte période, à une époque où la Réserve n'existait pas, 15 attaques de squales dont 11 mortelles soit 73 %. Six de ses 11 attaques mortelles ont eu lieu dans l'ouest.



Un poteau délimitant le sanctuaire marin.

Photo : Philippe Bourjon.

Le sens du mot « endémique »

- **Un rapport confus.** Le rapport évoque aussi le problème de la ciguatera. Or, l'arrêté préfectoral de 1999 n'a rien à voir avec la Réserve qui n'existait pas à l'époque. Il relève de la seule responsabilité et compétence de l'État. Les études menées montrent que le risque de présence de toxines est faible mais non négligeable, c'est pourquoi, la préfecture fait jouer le principe de précaution puisqu'il s'agit d'une mesure de santé publique mais encore une fois, cela n'a rien à voir avec la problématique de la Réserve.

- **Un rapport erroné.** Le rédacteur de ce rapport écrit noir sur blanc : Il a été admis que l'espèce « requin bouledogue », contrairement au « requin tigre », n'était pas endémique de l'île. Soit, il ignore le sens du mot « endémique », soit il ignore tout du requin tigre qui n'est en rien « endémique », ni sédentaire.

- **Ce rapport est même mensonger** (ou alors le rédacteur est ignorant), car il affirme à propos du programme Cap Requin : « *Cependant, son déploiement est exclu dans le périmètre de la réserve* ». Or, c'est faux, depuis 2015, ce programme de pêche est effectif dans la Réserve. Il y a 9 dispositifs de pêches (des palangres) dont 7 dans le périmètre général et 2 en zone de protection renforcée.



La côte au nord de Saint-Leu.

© Geolina

L'« effet réserve »

- **Un rapport approximatif.** Le rédacteur affirme aussi que « l'effet réserve » est « démontré ». Il veut dire par là que la réserve attire les requins. Or, cette expression (« effet réserve ») désigne l'amélioration de l'état des coraux et l'augmentation constatable de la biomasse du fait de la protection de la zone mais cet « effet » est trop faible pour expliquer à lui seul la présence des requins.

C'est donc sur un rapport fautif, voire mensonger que les élus se sont prononcés en Commission Permanente le mardi 7 mars 2017.

Le Conseil Régional conditionne la reprise du financement de la Réserve Marine aux propositions suivantes :

" **Autoriser la pêche aux drumlins** dans toutes les zones de la Réserve marine (RM) ;

L'avis uniquement consultatif du Conseil Scientifique est défavorable à l'installation d'un dispositif en zone de protection renforcée à Boucan. Les plongeurs (il y a plusieurs sites de plongée à cet endroit) y sont très hostiles du fait que les appas utilisés attirent les requins. On sait aussi que les drumlins capturent plus de 80 % d'espèces autres que les requins ciblés. En 2015-2016, sur les 26 392 heures de pêches consacrées à la capture des requins, 12 000 heures concernent la Réserve, mais seuls 6 bouledogues sur les 96 l'ont été dans la RM, soit 6%. On l'a vu, il y a déjà 9 dispositifs de pêches dans la Réserve, la Région veut désormais pouvoir faire installer des drumlins sans avoir à consulter le Conseil Scientifique.



Le monde de Nemo...

Une vieille revendication de certains pêcheurs

" **Étudier la mise en place d'une chasse** sous-marine réglementée, pêche intégrée dans les barrières successives de sécurisation comme autorisée dans l'article 21 du décret de création de la Réserve marine ;

C'est une vieille revendication de certains pêcheurs sous marins qui voudraient pouvoir à nouveau, comme dans les années 70, chasser et pêcher partout dans la réserve, les mérus, carangues, les raies, etc. Actuellement, ce type de chasse est quand même autorisé sur 43 % de la Réserve. Il n'est pas question d'aller au delà car l'impact serait trop important sur la biomasse. Il faut savoir que la pêche sous marine est interdite dans la plupart des destinations touristiques de l'océan Indien (lagon de Mayotte, Maurice, Seychelles, Maldives, entre autres...). Enfin, cette demande est un non sens quand on prétend vouloir protéger les usagers du risque requins : on sait en effet que le sang et les signaux de détresse d'un poisson tué attirent les requins.

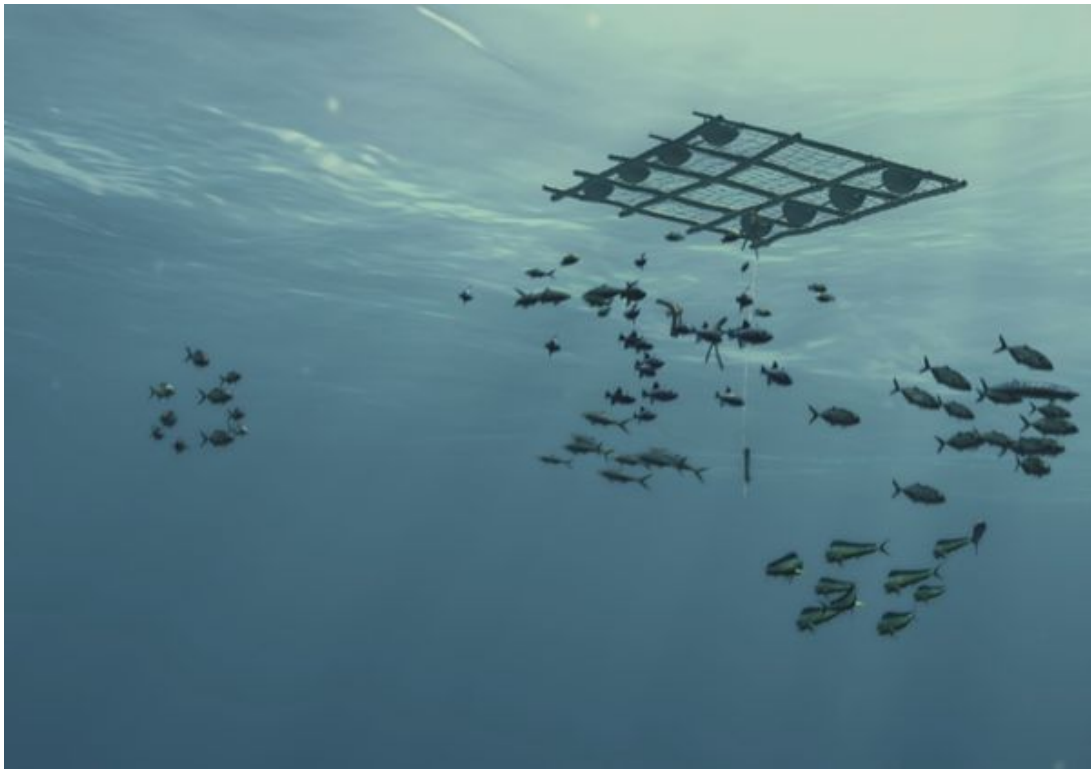
" **Enlever toute barrière réglementaire** dans les stations balnéaires et au niveau des sites de surf ;

Plus de réglementations sur la partie corallienne, c'est mettre un terme à une des missions principales de la Réserve, la protection des coraux.

" **Avoir une réflexion sur la grosseur** des bouées qui ont un rôle attractif (effet DCP).

Traduction : le lobby des pêcheurs sous marins demande qu'on enlève les bouées qui permettent la délimitation de la Réserve. Pourtant une étude a eu lieu dans le cadre du programme CHARC [\[2\]](#) pour évaluer un possible effet DCP (Dispositif de Concentration de Poissons) de ces bouées mais ses résultats sont négatifs. Sans bouées, les éco gardes auront en revanche du mal à évaluer les limites de la Réserve et donc du mal à déterminer ce qui est autorisé ou proscrit si tant est qu'il reste une réglementation.

Enfin, la Région demande à ce qu'il y ait une « réflexion sur la problématique des eaux usées en intégrant une dérogation pour permettre l'écoulement à la côte ».



Dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Source : IRD.

Certains se sont considérablement enrichis...

Traduction : on demande à la Réserve d'accepter qu'une commune, il s'agit de Saint Leu, puisse déverser ses rejets sur la côte, donc dans le lagon !

La délibération du mardi 7 mars 2017 de la Commission Permanente du Conseil Régional pose donc clairement la question de la survie de la Réserve Marine de La Réunion. Si la Région refuse de financer, elle devra sortir du GIP, se posera alors la question de savoir qui va la remplacer. Avec le risque que, si des collectivités suivent l'exemple de la Région comme ça semble être le cas, l'État ne reprenne la main et choisisse de se passer de GIP pour exercer une gouvernance directe sur la Réserve.

Cette stratégie du chantage qui instrumentalise les attaques de requins pour mettre en cause le cadre réglementaire de la Réserve pourrait donc se retourner contre ses instigateurs. Est-ce que c'est ce que veulent les Réunionnais ? Une Réserve administrée par les services de l'État sans la présence d'élus locaux au sein du Conseil d'Administration ?

Aujourd'hui, l'Ouest paie le prix d'une pression démographique incontrôlée résultant non pas d'une stratégie d'aménagement réfléchi mais de spéculations immobilières favorisées par la réalisation du basculement des eaux et le déclassement opportun de terrains agricoles. Certains se sont considérablement enrichis, les autres subissent les embouteillages, la pollution, les rejets des stations d'épurations, les rejets agricoles, ceux des ravines, etc., le risque requins et demain la dégradation irrémédiable que provoquera une méga carrière destinée à approvisionner le chantier de la NRL.

Jean-Pierre Marchau

[1] Groupement d'Intérêt Public

[2] Connaissances de l'écologie et de l'Habitat de deux espèces de Requins Côtiers sur la côte Ouest de la Réunion